

LETTRE D'ENTENTE 2005-2010 - NUMÉRO 6

ENTENTE INTERVENUE ENTRE

D'UNE PART,

**LA FÉDÉRATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, AU NOM DES
SYNDICATS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DES COLLÈGES (FPSES-CSQ)**

ET

D'AUTRE PART

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

**Concernant la modification de la liste des médiatrices-arbitres
et des médiateurs-arbitres prévue au paragraphe b) de la clause 9-2.09**

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ) et le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) le 15 décembre 2005;

ATTENDU la lettre d'entente 2005-2010 numéro 1 intervenue entre la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ) et le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) le 30 mai 2006;

les parties nationales conviennent de la disposition suivante :

Le paragraphe b) de la clause 9-2.09 est remplacé par le suivant :

b) Médiation-arbitrale d'un grief de classification soumis selon les dispositions de l'article 9-4.00

Par une médiatrice-arbitre ou un médiateur-arbitre choisi parmi les personnes suivantes :

Bhérier, Jacques

Ladouceur, André

Beaulieu, Francine

Lapierre, Raymond C.

Bastien, François

St-Onge, Yvan

Charlebois, Paul

Thellend, Paul-Émile

Ferland, Gilles

Tremblay, Denis

Giguère, Gilles

Tousignant, Lyse

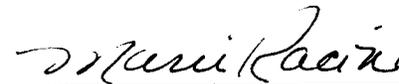
Hamelin, François

EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal ce 10^e jour du mois de septembre 2009.

**POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)**

**POUR LA FÉDÉRATION DU PERSONNEL DE
SOUTIEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
AU NOM DES SYNDICATS DU PERSONNEL DE
SOUTIEN DES COLLÈGES (FPSES-CSQ)**


Laval Dube, président


Marie Racine, présidente


Jean Beauchesne, vice-président


Christian Champagne, vice-président